

211 - NOTIFICATION_20_02_2013

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

CSP ARGENTEUIL (quart de jour)

P.V. : 2013/002026/005

AFFAIRE :

Contre/X se disant
[redacted]
ESI

OBJET :

Notification arrêtés
Préfectoraux



PROCES VERBAL

L'an deux mille treize,
le vingt février à dix huit heures quarante cinq

Nous, [redacted]
BRIGADIER CHEF DE POLICE
en fonction à ARGENTEUIL

Officier de Police Judiciaire en résidence à ARGENTEUIL

---Etant au service,---

---Faisons comparaître devant nous la personne ci-dessous
dénommée:---

* [redacted] né le 15/03/1978 à MONASTIR (TUNISIE), -----
de nationalité TUNISIENNE, SANS DOMICILE FIXE -----

---Vu la procédure N°2013/2026 dressée à l'encontre du sus-
nommée pour Etrangers en situation Irregulière,---

---Vu la fin de fin de vérification d'identité notifiée au sus-
nommée à 18h45S par procès-verbal inclus dans la procédure sus-
mentionnée,---

---Vu l'arrêté préfectoral du 20/02/2013 à 18H45,---

*portant mesure de reconduite à la frontière du sus-nommé,---

*relatif au maintien dans un local de rétention ne relevant pas
de l'administration pénitentiaire,---

---Lui notifions l'arrêté préfectoral sus-mentionné à savoir,

*l'arrêté de reconduite à la frontière

*l'arrêté de maintien dans un local ne relevant pas de
l'administration pénitentiaire pour une durée de cinq jours.--

---Lui notifions que cette mesure prend effet immédiatement et
se déroulera dans les locaux de la Direction Départementale de
la Sécurité Publique du Val d'Oise à CERGY-PONTOISE,---

---Lui notifions, de même, les droits attachés à sa rétention
administrative au local de rétention administrative de la
Direction Départementale de la Sécurité Publique du Val d'Oise à
savoir:---

---que pendant son séjour au local de rétention, il peut
demander l'assistance d'un interprète,---

---qu'il peut demander l'assistance d'un conseil et que le
numéro de l'Ordre des Avocats du Barreau du Val d'Oise est le
01/34/35/39/39 ou 01/30/38/06/80,---

---qu'il peut voir un medecin quand il le souhaite,---

---qu'il peut communiquer avec toute personne de son choix ainsi
que son consulat et qu'à cette fin un téléphone est mis à sa
disposition dans chaque bâtiment d'hébergement,---

---qu'il pourra également exercer ses droits téléphoniques
durant son transfert vers le local de rétention au moyen du
téléphone portable N°06/64/00/56/17 ou 06/80/08/88/81, détenu
par le chef d'escorte,---

---qu'il pourra s'il le souhaite exercer ce droit à son arrivée
au local de rétention où un moyen téléphonique sera également
mis à sa disposition,---

---que, conformément à l'article 5 alinéa 2 du décret N°2001-236
du 19 mars 2001, il a la possibilité de contacter la CIMADE par
téléphone au 01/44/18/60/50. Cette association de dimension
nationale a pour objet la défense des droits étrangers et pour
.../...

CC

mission de permettre l'exercice de ses droits effectifs, ---
 ---qu'il pourra faire aviser le contrôleur général des lieux
 privatifs de liberté, ---
 ---Qu'il pourra contacter les association suivantes: France
 Terre D'asile au 01/53/04/39/99, l'ASSFAM au 01/48/00/90/70,
 Amensty International au 01/53/38/65/65, Human Rights Watch au
 01/43/59/55/35 et GISTY au 01/43/14/84/84. ---
 ---que les visites sont autorisées de 9 heures à 12 heures et de
 14 heures à 17 heures, ---
 ---que les biens qu'il est autorisé à prendre lors de son départ
 doivent se limiter aux objets constituant ses bagages (vingt kg)
 à l'exclusion de toute forme de mobilier pour lequel toutefois
 il peut envisager le rapatriement à ses frais, ---
 ---Précisons en outre que si ces biens se trouvent hors du
 département du Val d'Oise, c'est-à-dire hors de la compétence
 territoriale des services de la Préfecture du Val d'Oise ou pour
 toute autre raison à sa convenance, il peut, dans un délai de 24
 heures à 72 heures, les faire acheminer par ses propres moyens
 jusqu'au centre de rétention où il sera conduit, ---
 ---qu'en ce qui concerne les fonds susceptibles d'être déposés
 dans une banque sur un compte chèque postal ou un livret de
 Caisse d'Epargne, il pourra facilement en commander le
 transfert depuis son pays d'origine, ---
 ---Notification achevée, annexons au présent l'arrêté
 préfectoral signé pour notification par l'intéressé et nous-
 même. ---
 ---Dont acte que l'intéressé signe avec nous, après lecture
 faite par lui-même. ---
 L'intéressé

L'OPJ

ccc

JAR

